

Retraite : les nouvelles solutions

La Loi du 21 août 2004 constitue une date clé en matière de retraite en France.

Au-delà des aspects liés à la retraite obligatoire, la Loi Fillon a inscrit plus que jamais la nécessité et la possibilité

de recourir à des mécanismes « privés » pour permettre à chacun de compléter ses revenus de retraite.

De ce point de vue, la loi du 21 août a réconcilié deux approches jusque-là souvent opposées :

- celle de l'Épargne Salariale, au travers du PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif),
- celle de l'Épargne Retraite, via le PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire) et surtout les nouvelles règles fiscales et sociales relatives aux régimes de retraite sur-complémentaire à cotisations ou à prestations définies.

Le PERCO est, en effet, la composante long terme de l'Épargne Salariale permettant au salarié qui le souhaite d'affecter tout ou partie de sa Participation, Intéressement, Versement Personnel, complétés ou non par l'Abondement de l'employeur, à la constitution d'un capital ou d'une rente viagère pour sa retraite.

Cette démarche individuelle s'inscrit cependant dans une logique d'accord négocié entre partenaires sociaux (par accord d'entreprise ou conclu sous forme de Inter-entreprises). Elle suppose, en outre, de proposer également un plan à 5 ans. La réglementation a par ailleurs aménagé les cas de déblocages anticipés par rapport au PEE.

Une cure de « jouvence »

Les régimes de retraite sur-complémentaire ont, quant à

eux, bénéficié d'une cure de « jouvence » fiscale et sociale. Ainsi, l'ensemble des cotisations nécessairement acquittées par l'entreprise pour les régimes à prestations définies (dits article 39) devient exonéré de charges sociales et de CSG-CRDS. En contrepartie, une taxe assise sur les cotisations (6%) ou sur les prestations (8% sur la partie excédant 1/3 du PASS (1) a été créée.

De même, la Loi de finances 2004, dans le prolongement de la Loi Fillon a créé un plafond unique de déductibilité fiscale intégrant l'abondement perçu dans le cadre du PERCO, les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies, des contrats Madelin, des PERP et de la PREFON.

Un vaste panel

Enfin, le PERP, dont la presse et les professionnels se sont faits largement l'écho de la création, constitue une solution s'inscrivant dans une logique individuelle mais qui peut devenir collective, complétant ainsi les outils mis à la disposition des salariés par leurs employeurs.

La réglementation offre donc à chacun un vaste panel de solutions permettant de choisir les outils les mieux adaptés dans la consolidation de ses revenus de futur retraité.

L'activation de ces mécanismes au niveau de l'entreprise doit procéder d'une analyse plus large des solutions existantes en matière de modes de rémunérations différées (et ce y compris le Compte Épargne Temps).

J.A. Dieudonné,
Directeur Général Développement
de Fédérés Épargne Salariale (2)

(1) Plafond Annuel Sécurité Sociale

(2) Fédérés Épargne Salariale est la filiale spécialisée des Groupes Malakoff et Médéric

brèves

■ Un nouveau Conseil d'Administration à l'UIC Ile de France

L'Assemblée Générale du 11 mai a élu les membres de son Conseil d'Administration présidé par Pierre-Henri MAGUET d'Aventis Pharma : François BALLEST (Aventis Pharma CRVA) Henri BAQUIAST (BASF France) Michel BELLONCLE (Atofina) Jean-Paul BOUTELLIER (P.C.A.S.) Guy de GAULMYN (S.N.P.E.) Pierre-Etienne DEHON (Dehon SA) Gérard DEMAN (Adisseo France) Jean-Paul FAURÉ (Air Liquide) Denis FRAYSSE (Synarome) Jean-Marc FURGE (Du Pont de Nemours) Pascal GAUTHIER (Sarp Industries) Bruno HECQUET (JohnsonDiversey) Roland JAUBERT (Chemetall) Christian LE HEN (Cognis) Max MATA (Rhodia Services) Jérôme NEBOUT (Sasol France) Alain ROY (Clariant France) Arnaud STEIGER (Chr. Hansen) Christian TESSIER (Bayer SA) Philippe THURAT (S.G.N.-Cogema) Monique ZOMENO (Orsymonde)

■ L'AFI 24 renforce son équipe

Aurélia MEYER a rejoint l'équipe de l'AFI 24, en qualité de Chargée de Mission Apprentissage depuis le 1^{er} juin 2004. Agée de 31 ans, elle est titulaire d'un DESS (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises - option GRH) obtenu à l'IAE d'Aix en Provence après avoir validé une spécialisation en Immunologie et Biologie Moléculaire à l'ESTBA. Elle remplace Régis BACCARRERE amené à exercer d'autres fonctions à l'AFI 24 et à l'UIC IDF. Contact : a.meyer@afi24.org

■ Changement à la DRIRE Île de France

Jane Silvert a remplacé Christian Pelligand, à présent en poste à l'INERIS et ancien adjoint de Olivier Ou Ramdane, à la tête de la cellule risques industriels de la DRIRE Île-de-France. Après avoir été inspecteur au sein du groupement de subdivision de Seine-et-Marne (77), Jane Silvert a travaillé pendant cinq ans à la Direction

Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection.

■ URGENT : Recherche des substances dangereuses

Les entreprises concernées par cette action, sollicitées par un courrier de la DRIRE Île-de-France (ou du STIIC) leur demandant de réaliser une opération ponctuelle de mesure de 87 substances dans leurs effluents, doivent se manifester le plus rapidement possible. Tous les documents nécessaires sont disponibles sur le site internet <http://www.environnement-jecoute.com>, rubrique recherche des substances dangereuses.

Contact : M.TASCHER, 01 46 53 11 89, m.tascher@uic-idf.fr

■ La Convention collective nationale des industries chimiques

L'AFPIC Formation organise le 18 novembre 2004 une formation à l'attention des DRH, cadres, collaborateurs ou toute personne appelée à gérer du personnel.

Programme :

Formation du contrat : embauchage, garantie à l'embauche, période d'essai.
Exécution du contrat : ancienneté, durée du travail, salaires.
Suspension du contrat : congés, maladie, accident, maternité.
Rupture du contrat : indemnités de licenciement, départ et mise à la retraite.

Animation :

Le département social de l'UIC Ile de France

Lieu : Paris la Défense à l'UIC Ile de France

Coût : 350 € HT

Contact : Sophie BERARD au 01 56 34 22 60

s.berard@afpic.com

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication : Gerald LEHMANN : 01 46 53 12 29
Rédacteur en chef :

Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83

Secrétaire de rédaction :

Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80

Maquette et réalisation : VEGA

Le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 46 - Juillet 2004



La meilleure réponse !

Derrière de nobles intentions d'avenir, le principe de précaution n'est qu'un avatar des modes de gouvernement de notre pays : dirigisme administratif, acharnement juridique, qui conduisent à freiner initiatives et responsabilités.

La prévention, fantôme bureaucratique, prend sa source dans la pollution de la planète que nul ne peut contester. Le concept de pollueur-payeur qui paraît l'évidence même conduit à l'inverse de l'objectif recherché. Il implique que l'acceptation préalable de payer ouvre le droit de polluer.

La charte qui invoque un droit à l'environnement dans son article premier, en nous désresponsabilisant, ne fait pas de nous des citoyens militants, réactifs. Mais de plus, elle nous laisse démunis sur le plan juridique : une chose est de donner à chacun la possibilité de se défendre en cas de nuisance, une autre est d'inverser la charge de la preuve en permettant à quiconque de faire valoir un droit contre lequel l'accusé devra se défendre.

Mais le plus grave, c'est l'article 5 de la Charte qui se propose de surseoir à une recherche si ses conséquences sont douteuses. Quelle recherche n'a pas d'effets imprévus ? Comment, avant l'expérimentation, dire ce qui n'est pas encore ?

Avec une telle contrainte, combien d'innovations indispensables à la qualité de la vie n'auraient pas pu voir le jour !

Enfin, la science, antidote de ses éventuels poisons est la réponse la plus efficace aux ravages causés par ses dévoiements techniques : le nucléaire est bien le remède au trou dans la couche d'ozone.

Gérald LEHMANN
Délégué Général

Plus de 3000 collégiens, lycéens et étudiants se sont intéressés à la Chimie en se rendant au Palais des Arts d'Issy les Moulineaux les 26 et 27 mars derniers pour y écouter et interroger des professionnels issus d'entreprises de la chimie et des professeurs d'écoles et d'universités enseignant cette matière.

350 professionnels exerçant leurs métiers dans des entreprises de la chimie ou employant des chimistes sont venus pour faire partager la passion de leur métier, transmettre aux jeunes leur motivation, leur expliquer toutes les perspectives d'évolution possibles dans les métiers de la production, de la recherche, de la qualité et de la vente.

25 Ecoles et Universités franciliennes et leurs professeurs se sont associés aux représentants des entreprises pour compléter l'information et approfondir les projets professionnels et apporter les néces-

saires éclairages sur le suivi des filières de formation.

La participation active d'Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale, dont Claude BOICHOT, Doyen des Sciences Physiques et Chimiques Fondamentales et Appliquées, témoigne de l'importance du « Village de la Chimie » comme un lieu incontournable et essentiel dans les relations qui lient les entreprises de la chimie au monde de l'Education.

25 entreprises grandes et petites, françaises et internationales qui évoluent au cœur de nos métiers ont tenu à participer en leur nom à cette première grande manifestation : par une présence active de deux jours sur des stands, valorisant leurs produits, leurs process et donc les compétences souhaitées et attendues des salariés d'aujourd'hui et de demain, par les interventions de leurs meilleurs orateurs animant des conférences aux thèmes multiples et variés

allant du « CO₂ supercritique » pour enlever le goût de bouchon à l'anticancerieux « Taxotère ». Ces conférences ont été suivies avec un vif intérêt par plus de 1500 jeunes et moins jeunes.

Enfin, de nombreux prix ont été remis :

- Le VII^e Lavoisier de l'Apprentissage par le Professeur Pierre POTIER, Membre de l'Institut pour récompenser Georges MAZURA, Enseignant au Lycée Galilée de Gennevilliers et Gilles GARNIER, Responsable du Département Technique de la Société CHEMETALL.
- Les XX^{es} Olympiades de la Chimie en Ile de France par Claude BOICHOT et François GUINOT, Président de la Société de Chimie Industrielle.

Voilà la meilleure réponse à tous ceux qui s'interrogent sur la vitalité de la chimie

Sans tarder, préparons tous ensemble et dès maintenant avec enthousiasme le « 2^e Village de la Chimie » qui aura lieu les 4 et 5 février 2005, au Parc Floral de Paris.

Marc HONORÉ
Directeur du Département
Emploi Formation

REACH : Attention danger !

Environnement

REACH, règlement européen pour l'enregistrement, l'Évaluation et l'Autorisation des substances Chimiques, entre dans une nouvelle phase. Le projet a été adopté par la commission Européenne le 29 Octobre 2003 et doit maintenant passer en première

lecture devant le parlement Européen.

Pour le meilleur... mais aussi pour le pire

Ce projet, initié en avril 1998 au conseil de Chester, verra sans doute le jour en 2006. Il aura connu une seule génération de fonctionnaires Européens mais trois législatures Européennes et deux gouvernements Français.

Positif sur le fond, ce projet présente en revanche dans sa forme un réel danger pour les industries européennes tous secteurs confondus.

Il est positif au moins pour trois raisons :

- il vise à améliorer la connaissance de l'impact des substances chimiques tant sur la santé humaine que sur l'environnement,
- il simplifie la réglementation européenne en matière de produits chimiques puisqu'il se substitue à 44 textes existant, règlements et directives,
- il met sur le même plan les produits dits anciens (30 000 substances) et les produits dits nouveaux (2 700 substances depuis 1981)

Le danger est sur le plan économique, comme le montre l'étude réalisée sur le marché français par le cabinet Mercer. REACH, dans sa version actuelle, entraînera à l'horizon de

10 ans une perte de 26 millions € soit 1.6% du P.I.B. et 360 000 emplois soit 1.5% des salariés en France. L'industrie chimique, mais aussi toutes les industries aval, seront touchées soit par des augmentations des coûts de leurs matières premières, soit par la disparition de ces matières. Des études similaires réalisées en Allemagne et en Italie conduisent à des chiffres du même ordre de grandeur. REACH favorisera les délocalisations, car il sera économiquement plus avantageux d'importer des articles fabriqués à partir de substances non soumises à ce règlement plutôt que les produire en Europe.

Des avancées notables

Ce projet a déjà profondément changé depuis le livre blanc publié en 2001, grâce à une forte pression des organisations professionnelles nationales ou européennes, telles que l'UIC ou le CEFIC. Mais il a aussi évolué grâce aux nombreuses réponses faites, lors de la consultation internet de 2003, par les industriels et particulièrement ceux des industries aval de la chimie. En effet, la commission a reçu 6 400 contributions de l'ensemble des industriels européens dont plus de la moitié issues de PME (pour un texte de 1200 pages en Anglais, la prouesse est à souligner !). Les industriels de la chimie de base sont les plus nombreux à avoir répondu mais la majorité des contributions provient d'autres secteurs de la chimie (peintures et additifs, plastiques, détergents, phytosanitaires, etc.) voire des secteurs aval (électronique, textile, agriculture, etc.).

Ces actions ont amené la Commission Européenne à revoir sa copie, et à apporter des améliorations sur :

- les produits utilisés dans les activités de R&D (délais prolongés de 5 à 10 ans),

- les intermédiaires isolés, qui seraient soumis à un enregistrement réduit,
- les intermédiaires isolés et transportés, qui seraient soumis à un enregistrement allégé et à un système de suivi strict,
- les polymères, qui seraient exclus du champ d'application du règlement.

Ce n'est qu'un début...

Beaucoup reste encore à faire, surtout si l'on veut minimiser l'impact économique. Nous défendons les points d'amélioration suivants :

- un calendrier réaliste et un rythme soutenable alors que le projet prévoit au maximum 11 ans pour les produits de plus faible quantité et les moins dangereux,
- une approche basée sur les risques des produits, et non simplement sur les quantités fabriquées ou importées,
- un processus séquentiel et compréhensible alors qu'il nous est proposé un système multi-entrées,
- la responsabilité et la gestion de l'ensemble du processus par une agence européenne. Le projet actuel prévoit un certain nombre de décisions au niveau de chaque pays, ce qui ne nous paraît guère être un gage d'homogénéité de traitement.

Le futur de REACH, c'est l'étude des propositions faites par les différents États (Allemagne, Angleterre, Pays-Bas et France) avant un passage devant le conseil environnement fin juin 2004 et une première lecture au parlement Européen fin 2004 - début 2005.

Le texte a déjà bien évolué et continuera à s'améliorer, surtout si nous restons très vigilants et mobilisés à chaque étape de son processus d'adoption. Selon l'actualité, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de son évolution.

REPRISE ?

Tout responsable économique est amené à s'interroger sur l'état de la conjoncture et consulte par médias interposés les « experts » censés l'éclairer. Hélas depuis quelques mois notre homme est bombardé d'informations tellement contradictoires que je le mets au défi d'en tirer une quelconque conclusion. A titre d'illustration, l'INSEE annonce une croissance de 2% en 2004 et réévalue la (faible) croissance de 2003. Dans le même temps les indicateurs traditionnels font apparaître un début d'année peu convaincant et contrasté suivant les secteurs. Parmi les certitudes, cependant, les derniers mois de 2003 et les premiers de 2004 ont éloigné le spectre de la récession et on peut parier sans trop de risque sur une progression de l'activité au deuxième semestre. Mais quelle ampleur revêt ce mouvement ?

Pour la chimie, l'UIC est amené à réviser à la baisse ses prévisions de croissance. Pour l'île de France le premier trimestre marque une stabilité de l'activité dans les produits intermédiaires tandis que les produits de consommation, pharmacie, parfumerie, entretien sont en progression significative.. Interrogés par les enquêteurs de la Banque de France, les deux groupes de producteurs voient leur activité progresser dans les prochains mois.

Ainsi le sens de l'évolution ne fait pas de doute mais l'ampleur de la reprise reste en question. N'est ce pas pour l'essentiel une question de confiance des agents économiques ? Sans doute pour nos industries est-il temps de parier pour le meilleur et de s'y préparer.

Safety Day

Pionnier dans le domaine de la sécurité, sous les angles technique et humain, le secteur de la chimie n'a pas à rougir de ses initiatives en la matière. Pour preuve : une journée chez Johnson-Diversey a permis

d'apprécier les actions menées par l'entreprise pour l'amélioration des conditions de travail.

Un secteur qui connaît la musique

Les idées reçues en matière de sécurité dans les industries chimiques ont « la peau dure ». Pourtant les entreprises ont su, depuis les années soixante et avec l'apparition de méthodes d'analyses des risques, profiter de leur retour d'expérience et développer les moyens humains (formations, etc.) et techniques (équipements de protection individuels, etc.) afin d'améliorer sensiblement les conditions d'hygiène et de sécurité des collaborateurs au sein des sites industriels, considérés à risque ou non. Cette volonté d'amélioration prend deux formes : des actions de fond (développement de méthodes de travail) et des actions ponctuelles.

La mobilisation d'une entreprise

Dans le cadre de son programme de prévention européen, la société JohnsonDiversey demande depuis 2003 à ce que tous ses sites de production organisent une journée sécurité par an. En Île de France, le site de Bobigny (85 per-

sonnes) n'y a pas dérogé. La démarche consiste à arrêter la production une journée afin de sensibiliser, former et évaluer les salariés sur le thème de la sécurité. Cependant, susciter l'adhésion de l'ensemble du personnel sur la question reste une gageure, même si l'événement en est à sa deuxième édition. Prévenus six mois à l'avance, les salariés ne peuvent s'absenter qu'en justifiant d'une excuse majeure. En outre, les entreprises sous-traitantes ont été cette année pour la première fois conviées à participer à cette journée.

Six ateliers pour un seul objectif

Comme pour une compétition sportive, six équipes de salariés se sont « affrontées » par le biais d'ateliers ludiques, conclus par des évaluations et des récompenses, axés sur les thèmes suivants : premiers secours, risque chimique, analyse des risques, circulation, incendie, et statistiques d'accident du travail. L'atelier statistiques d'accident du travail, mis en parallèle avec les travaux ou modifications réalisés suite aux différents accidents du site a permis de faire comprendre l'importance de l'analyse des accidents et de la remontée d'information sur les presque accidents. Cette journée a pu remporter l'adhésion du personnel grâce à des journées de préparation réalisées deux mois à l'avance afin de cadrer, de minuter les interventions et d'en régler les moindres détails.

Par de telles actions, fondées sur la compréhension du danger et l'implication de l'ensemble de l'entreprise, notre secteur peut aujourd'hui être fier d'avoir les taux de fréquence et de gravité les plus bas de l'industrie française*.

* Sources : Statistiques CNAMTS 2001

Sécurité et entreprises extérieures

Les modalités qui concernent les entreprises extérieures intervenant sur les sites de la chimie sont applicables depuis le 5 janvier 2004. L'accord du 4 juillet 2002 pour l'amélioration de la sécurité, étendu par arrêté ministériel du 23 décembre 2003, invite ces entreprises à mettre en place un système de management de la sécurité.

Entreprises utilisatrices : toutes concernées

Le schéma est simple : dès qu'une entreprise de la chimie a besoin de faire appel aux compétences d'une entreprise extérieure, celle-ci doit être habilitée. L'UIC a établi un référentiel pour ces habilitations (document technique DT78). Les entreprises utilisatrices peuvent alors auditer elle-mêmes leurs entreprises extérieures selon le DT78 ou leur demander de s'assurer par elles-mêmes qu'elles satisfont aux exigences du référentiel. L'objectif de cette démarche est de réduire le risque dans nos industries et d'impliquer plus concrètement les entreprises extérieures dans nos démarches sécurité.

Particularité des sites Seveso - seuil haut

Les entreprises extérieures qui interviennent dans des établissements classés Seveso - seuil haut pour des travaux de « maintenance des installations industrielles, de logistique ou de construction (hors chantier clos soumis au décret de 94) » doivent, quant à elles, être habilitées par un organisme extérieur¹. L'audit d'habilitation

selon le référentiel DT 78, qui doit durer entre 2 et 3 demi-journées, porte soit sur l'entreprise extérieure proprement dite quand il s'agit d'une PME locale, soit sur l'agence ou l'antenne régionale qui intervient sur le site de l'entreprise utilisatrice pour les sociétés implantées au niveau national. L'audit se solde soit par le refus d'habilitation, soit encore par l'habilitation à titre probatoire pour une durée d'un an (audit de confirmation avant 12 mois), soit enfin par une habilitation accordée pour 3 ans avec audit intermédiaire de surveillance entre 16 et 20 mois après l'habilitation. Il existe cependant des équivalences avec d'autres référentiels : ainsi les entreprises extérieures qui auront été habilitées selon le référentiel MASE² seront de fait considérées comme habilitées selon le référentiel UIC.

Habilitation des entreprises et certification du personnel

Il convient de dissiper des confusions en soulignant que cette habilitation concerne les entreprises extérieures. Cette habilitation reconnaît qu'il existe au sein de ces entreprises une organisation de la sécurité, comparable au référentiel MASE. En revanche, les salariés des entreprises extérieures doivent se voir délivrer individuellement un certificat N1 ou N2 selon leur niveau de qualification qui atteste de leur capacité et de leur compétence en vue d'intervenir sur des installations industrielles chimiques

Pour plus d'informations, contactez le département technique de l'UIC Île-de-France au 01 46 53 11 89.

¹ La liste des organismes auditeurs est disponible auprès du département technique de l'UIC Île-de-France.

² Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise, développé dans les régions Normandie, PACA, Nord-Pas-de-Calais.